



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC 2018-005

La Ville de Bois-des-Filion désire recevoir des offres pour le réaménagement du stationnement de l'église Saint-Maurice dont celui-ci est situé entre la 35^{ème} Avenue Sud et la 33^{ème} Avenue Sud (du côté ouest et à l'arrière de l'église).

Les travaux à réaliser dans le cadre du réaménagement du stationnement de l'église sont les suivants :

- Enlèvement et reconstruction complète de la structure granulaire incluant la pose d'un géotextile renforcé;
- Construction d'un réseau de drainage pluvial incluant les puisards et raccords des drains de toit de l'église;
- Enlèvement et reconstruction des bordures de béton et de trottoirs;
- Enlèvement et reconstruction du pavage;
- Enlèvement des arbres existants et ajout d'arbres, d'arbustes, de vivaces et de graminées incluant l'aménagement paysager;
- Mise en place d'un réseau d'éclairage (lampadaires décoratifs) et raccord au panneau existant;
- Travaux de signalisation temporaire, de marquage et divers;
- Travaux de structure et d'architecture.

Les présents travaux doivent être exécutés et complétés à l'intérieur des délais et dates indiquées au document d'appel d'offres.

L'Entrepreneur doit tenir compte dans sa soumission qu'il doit planifier et coordonner ses travaux avec les événements qui auront lieu à l'église Saint-Maurice (ex : messe, mariage, funérailles, baptême, etc...) tout au long du projet et donner accès au stationnement situé à l'avant de l'église (longeant le boul. Adolphe-Chapleau). La coordination de ces événements doit être faite avec les Représentants de la Ville et de la fabrique de l'église Saint-Maurice.

Avant l'ouverture du dépôt des soumissions, une **visite des lieux est obligatoire**. Les visites individuelles, sur rendez-vous, auront uniquement lieu lors de la première semaine et deuxième semaine de soumission, soit du 19 au 23 février 2018 et du 26 février au 2 mars 2018. Les heures de visites sont à confirmer selon la disponibilité des soumissionnaires et du Représentant de la Ville. La visite des lieux se fera selon les détails indiqués à la section 4.2 du présent document d'appel d'offres.

Seuls sont autorisés à présenter une offre les soumissionnaires ayant une place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu avec le Québec et applicable à la Ville.

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le biais du système électronique d'appel d'offres SEAO (www.seao.ca), moyennant le paiement des frais exigés par l'exploitant du système. La Ville décline toute responsabilité du fait que des documents transitant par ce système seraient incomplets ou manquants.

Pour toute question relative au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent s'adresser **exclusivement** au responsable identifié ci-après :

François Morand, ing., directeur – Service du génie
Téléphone : (450) 621-1460 poste 174
Télécopieur : (450) 621-8483
Courriel : fmorand@ville.bois-des-filion.qc.ca

Tout manquement à cette obligation par un soumissionnaire pourra entraîner le rejet de son offre.

Pour être considérée, l'offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'une valeur minimale de dix pour cent (10 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), valide pour une **une période de cent quatre-vingt (180) jours au lieu de quatre-vingt-dix (90) jours** suivant la date d'ouverture des offres, sous l'une des formes décrites ci-après :

- un chèque visé et libellé à l'ordre de *Ville de Bois-des-Filion*; ou
- un cautionnement de soumission émis par une compagnie d'assurance autorisée par l'Autorité des marchés financiers à se porter caution.

La garantie de soumission doit de plus être accompagnée d'une lettre d'engagement, émise par une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur délivré par l'*Autorité des marchés financiers du Québec* et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie stipulant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations de l'entrepreneur pour salaires, matériaux et services, chacun représentant une valeur minimale de cinquante pour cent (50 %) du montant total de l'offre (taxes incluses), seront accordés au soumissionnaire si son offre est retenue.

Votre offre scellée doit être déposée **avant 11 h, le 27 mars 2018**, au service du Greffe, à l'Hôtel de ville de Bois-des-Filion, à l'adresse suivante :

375, boulevard Adolphe-Chapleau
Bois-des-Filion (Québec)
J6Z 1H1

Les heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi inclusivement. Les offres reçues seront ouvertes publiquement le même jour, à 11 h 01.

La Ville de Bois-des-Filion ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des offres reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 8 mars 2018.

**Sylvain Rolland,
Directeur général et
greffier par intérim**